

Formulaire de demande de macaron de stationnement

Nom : .	Date de naissance :
Adress	e:
Tél. priv	vé : Mobile :
Adress	e mail :
Plaque d'immatriculation VD :	
Marque du véhicule : Couleur :	
 □ Propriétaire □ Locataire (justificatif de la gérance confirmant qu'il n'y a pas de place disponible à louer) □ Entreprise □ Autre, préciser : 	
1.	Principales conditions d'obtention d'un macaron
	1.1. Seules les personnes inscrites auprès du Contrôle des habitants de la Commune de Goumoëns peuvent prétendre à l'obtention d'un macaron pour les voitures légères immatriculées à leur nom.
	1.2. En cas de travaux sur le territoire communal, un macaron peut être exceptionnellement attribué à l'entreprise pour la durée du chantier, selon conditions des points 2 et 3.
	 L'autorisation « Macaron » ne donne pas droit à une place de stationnement. Le droit de parcage est autorisé dans les zones prévues à cet effet. Aucun macaron ne sera délivré pour un véhicule qui, par ses dimensions, ne pourrait être garé correctement à l'intérieur d'une case de stationnement (selon OETV, art. 11, al. 2, let. D, F à L).
	1.6. Les véhicules sans plaque d'immatriculation ne sont pas autorisés à stationner.
	Renouvellement et validité
	 2.1. Le renouvellement du macaron n'est pas reconduit automatiquement, toute nouvelle demande doit être faite par écrit au moyen du formulaire ad hoc. 2.2. La taxe porte sur l'ensemble de la période de validité. En cas de résiliation avant l'échéance, le remboursement se fait prorata temporis, le mois courant comptant pour un mois.
3.	Validité / Coût
	 □ Journalier (carte à gratter) : CHF 15 □ Mensuel : CHF 80 □ Semestriel : CHF 200 □ Annuel : CHF 360
Par sa signature, le requérant confirme avoir pris connaissance des conditions établies dans le Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique et s'engage à s'y conformer.	
Date : .	Signature :

Veuillez adresser votre demande au bureau de **l'Administration communale**, rue Château-Dessus 1, case postale 11, 1376 Goumoens-la-Ville (021 886 15 20), greffe@goumoens.ch